

Communiqué de presse Paris, le 13 octobre 2016

Solibail en Île-de-France, une solution gagnant-gagnant pour propriétaires et locataires : Lancement d'un nouvel appel à projet

Dispositif d'intermédiation locative financé par l'État, Solibail a pour but de mobiliser des logements du parc privé afin de permettre à des ménages qui étaient hébergés par l'État en structure d'hébergement ou à l'hôtel, de vivre dans de meilleures conditions et d'être accompagnés dans leur démarche d'accès au logement.

5 760 logements d'ici fin 2018

À la date du 31 août 2016, 4 305 logements participent déjà au dispositif Solibail. Afin de mieux répondre aux besoins, et de proposer des alternatives à l'hébergement hôtelier, la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) poursuit l'effort de mobilisation des logements privés. Jean-François Carenco, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris rappelle l'importance de ce nouvel appel à projets pour « aller encore plus loin et disposer d'ici fin 2018 d'un parc de 5 760 logements ».

Solibail, un dispositif gagnant-gagnant

Pour les propriétaires, le dispositif Solibail offre de multiples avantages : garantie de paiement du loyer, défiscalisation, garantie de remise en état à la fin du bail, et accompagnement des ménages occupants le logement.

Les logements ciblés sont situés dans tous les départements d'Île-de-France, à l'exception de Paris, dans la mesure où il existe sur ce territoire un dispositif équivalent (Louez Solidaires).

Afin de correspondre au mieux aux besoins des ménages, les logements ainsi mobilisés doivent être dans la mesure du possible desservis par les transports en commun.

Mieux connaître Solibail

Le nouvel appel à projet lancé par la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) pour 2017-2018 a pour but de sélectionner :

- les opérateurs chargés d'identifier et de mettre en location ces nouveaux logements;
- les opérateurs chargés de la gestion des logements et de l'accompagnement social des ménages intégrés dans le dispositif.

Ces opérateurs seront sélectionnés parmi ceux qui exercent déjà cette mission en Île-de-France.

Un dispositif pour relancer les mises en location et offrir un accompagnement vers un logement durable

Ce nouvel appel à projet pourrait permettre la mise en location de 1 500 logements et l'accompagnement de 1 260 ménages supplémentaires vers un logement durable marquant un nouveau pas vers l'inclusion sociale des ménages et les conduire vers une solution d'hébergement pérenne.

Le délai de réponse pour les opérateurs est fixé au 10 novembre à minuit et se fait uniquement par voie dématérialisée.

L'appel à projets sur le site de la DRIHL.

Contact presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France 01 82 52 40 25 / <u>pref-communication@paris.gouv.fr</u>

Twitter: https://twitter.com/prefet75_IDF

Google + :https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis